

DOSSIER D'INSCRIPTION

RECYCLAGE du CFBS

Dates de session :

STAGIAIRE

Qualité : (M, Mme) :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance : Département.....

Nationalité :

Permis de séjour / Expire le :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_|

Commune :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email :

Statut à l'entrée en formation : Salarié Demandeur d'emploi Chef d'entreprise

INSCRIT MARITIME

Numéro de marin :

Quartier :

FINANCEMENT

Employeur

Nom :

Coordonnées postales :

Email :

France Travail

Identifiant :

Département :

Mon Compte Formation (CPF)

Personnel (virement bancaire)

Recyclage du Certificat de Formation de Base à la Sécurité

Lieux : 1^{er} jour Centre de Sécurité Maritime de St Nazaire (Base sous-marine) – 2^{ème} jour IFOPSE à Nivillac

Références réglementaires : code STCW, Section A-VI/1

RS : 5856

Secteurs d'activités :

Domaine maritime à bord de navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines

Type d'emplois accessibles :

Le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est le titre de sécurité minimal obligatoire pour faire partie de l'effectif d'un navire et y exercer des fonctions.

Objectifs de la formation (prérogatives du brevet) :

- I- Etre capable de survivre en mer en cas d'abandon du navire par l'acquisition des techniques individuelles de survie (« unité de valeur TIS » : techniques individuelles de survie) ;
- II- Savoir lutter contre un incendie, l'éteindre et réduire au minimum le risque d'incendie, être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie (« unité de valeur FBLI » : formation de base à la lutte contre l'incendie) ;
- III- Etre capable d'assurer les premiers secours élémentaires et savoir sous le contrôle du médecin du centre de consultations médicales maritimes, de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de

maladie à bord du navire et ce pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit, en cas de besoin, pris en charge par une structure de soins médicalisé (« premiers secours élémentaires » constitué de l'enseignement médical I) ;

IV- Etre capable d'exécuter les procédures d'urgence, de lutter contre la pollution marine et d'assurer le lien social et la cohésion humaine à bord du navire (« unité de valeur SPRS » : sécurité des personnes et responsabilités sociales). La compétence « SPRS » se compose elle-même de plusieurs autres compétences.

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Etre titulaire du CFBS initial,
Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer,
Justifier d'une attestation de suivi de formation à bord.

Conditions d'obtention du diplôme :

Le module TIS est validé après la réussite au questionnaire écrit et le succès aux épreuves aquatiques.

Le module FBLI est validé par un questionnaire écrit et une mise en situation pratique.

Suite de parcours :

Recyclage obligatoire tous les 5 ans.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Le module TIS est constitué d'une partie théorique dispensé par un formateur du lycée à Saint-Nazaire. La partie pratique nécessite l'utilisation d'une combinaison de survie dans l'eau (Bassin du port à St Nazaire). Les stagiaires ont à leur disposition des radeaux SOLAS A, des moyens pyrotechniques et des dispositifs de récupération d'homme à la mer.

Le module FBFI est réalisé en partenariat avec l'IFOPSE, la formation se déroule à Nivillac dans les locaux de simulation de navire de l'IFOPSE.

Coût de la formation : 790,00€

Programme de la formation :

| Contenu de formation | Nombre d'heures |
|--|--------------------------|
| I. Techniques individuelles de survie Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre ne mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013 | 6H00 Dont 4H00 de TP |
| II. Formation de base à lutte contre l'incendie Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013 | 10H00 Dont 8H00 de TP |
| Total | 16H00 |

Durée de la formation : 16 heures

Nombre de jours : 2

Validation : épreuves en cours de formation

Attestation de suivi de formation à bord

Je soussigné(e) M. / Mme en qualité de
(*fonction*) atteste que M. / Mme (n° de
marin :.....) a suivi des formations sécurité à bord durant les 5 années
précédents la session de recyclage de (*intitulé de recyclage*) qui aura lieu
le..... (*date de session*).

Fait à :

Le :

Signature - Cachet de l'entreprise